

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE SPECIALE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 25 MAI 2009,  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H 30**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

2009-05-090

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière.
- 2- Ordre du jour.
- 3- Contribution de la municipalité pour la construction d'une résidence pour personnes âgées.
- 4- Don d'un terrain pour la construction d'une résidence pour personnes âgées
- 5- Exemption de taxes foncières pour une période de vingt (20) ans pour une résidence pour personnes âgées
- 6- Plainte pour la circulation des navires
- 7- Demande à Bell Canada
- 8- Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement

2009-05-091

**CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA  
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES  
ÂGÉES**

CONSIDÉRANT QUE Résidence Champlainoise est un organisme sans but lucratif ayant pour but de construire, gérer, administrer, maintenir posséder, fournir des immeubles à logements pour aider les personnes âgées dans la municipalité de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE Résidence Champlainoise présente, dans le cadre du programme AccèsLogis, un projet de construction d'une résidence pour personnes âgées comprenant douze (12) logements dans la municipalité de Champlain ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation du projet est de 1 392 767 \$, et qu'une contribution du milieu est nécessaire pour le financement de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet d'implantation d'une résidence pour personnes âgées sur le territoire de la municipalité de Champlain présenté par Résidence Champlaine ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire favoriser la réalisation du projet d'implantation d'une résidence pour personnes âgées sur son territoire tel que préconisé par Résidence Champlaine ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal  
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la municipalité de Champlain s'engage à verser une subvention d'un montant de 100 000 \$ et à accorder une exemption de taxes foncières générales d'une durée de vingt (20) ans à Résidence Champlaine pour la construction d'une résidence pour personnes âgées comprenant douze (12) logements avec services qui sera implantée conformément aux normes et règles du programme AccèsLogis, le présent engagement étant conditionnel à la réalisation du projet de construction tel que soumis.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-05-092

### **CESSION DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a signé, avec le propriétaire, une offre d'achat pour l'acquisition d'un terrain vacant d'une superficie d'environ 3 058 m<sup>2</sup> constitué des lots 71-p, 100-p et 101 du cadastre de la paroisse de la Visitation de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat pour le lot 71-p, 100-p et 101 est valide pour une période de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT QUE Résidence Champlaine est un organisme sans but lucratif ayant pour but de construire, gérer, administrer, maintenir posséder, fournir des immeubles à logements pour aider les personnes âgées dans la municipalité de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE Résidence Champlaine présente, dans le cadre du programme AccèsLogis, un projet de construction d'une résidence de douze (12) logements pour personnes âgées utilisant le terrain visé par l'offre d'achat signée avec le propriétaire le 25 mai 2009 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain s'engage, conditionnellement à la réalisation du projet soumis, à acquérir le terrain constitué des lots 71-p, 100-p et 101 du cadastre de la paroisse de la Visitation de Champlain et à céder ledit terrain en contrepartie d'une somme nominale de 1 \$ à



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

Résidence Champlaine pour les fins spécifiques d'implantation d'une résidence pour personnes âgées comprenant douze (12) logements.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

### **EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES POUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS POUR UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Robert Barnes de la présentation, à une prochaine assemblée du conseil d'un règlement visant à accorder une exemption de taxes foncières générales dans le cadre d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec

2009-05-093

### **PLAINTÉ POUR LA CIRCULATION DES NAVIRES**

CONSIDÉRANT QUE le navire Massdam est passé à Champlain dans la soirée du 22 mai 2009 en provoquant une vague qui a endommagé les installations de la municipalité situées sur le quai ;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens se sont plaints de dommages à leur propriété suite au passage du Massdam ;

CONSIDÉRANT QUE les ouvrages de protection des rives aménagés par le gouvernement fédéral sont dans un état de désuétude tel que les terrains riverains sont menacés d'érosion ;

CONSIDÉRANT QUE les ouvrages de protection des rives du fleuve ne sont plus entretenus et réparés malgré les démarches faites par la municipalité de Champlain, entre autres ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes  
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la municipalité de Champlain porte plainte à la Garde côtière du Canada et demande à ce que les pilotes du St-Laurent et capitaine de navires soient sensibilisés aux problèmes qui sont occasionnés aux propriétés riveraines par la vitesse excessive des navires.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-05-094

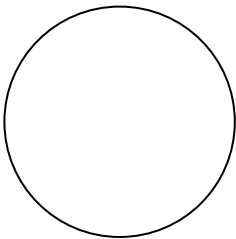
### **DEMANDE À BELL CANADA**

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada possède une propriété située au 1080, rue Notre-Dame à Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE les changements technologiques pourraient rendre inutiles les installations situées au 1080, rue Notre-Dame à Champlain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est intéressée à acquérir l'immeuble du 1080, rue Notre-Dame à Champlain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

De demander à Bell Canada de prévenir la municipalité de Champlain avant d'entreprendre des démarches pour la cession éventuelle de la propriété du 1080, rue Notre-Dame à Champlain.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-05-095

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement

---

Marcel P. Marchand, maire

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier